

Informations de base

2024/0030(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Décision


Équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences effectuées dans des pays tiers et des semences produites dans des pays tiers. Texte codifié

Subject

3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux

En attente de la décision de la commission parlementaire

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
06/02/2024	Publication de la proposition législative	COM(2024)0053 	Résumé
26/02/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		